



Section FO DGFIP du Pas de Calais



## Compte rendu des élus FO.DGFIP en CAP Locale Etre entendus et défendus

### Recours en révision de l'entretien professionnel des cadres A CAP Locale du 6 septembre 2013

La CAP Locale A s'est tenue dans les locaux de l'immeuble FOCH à 9h15 pour se finir à 11h15, présidée par Madame AMMIRATI. Les secrétaires étaient Mme WIMETZ pour l'administration et M WANIN (FO).

---

6 dossiers étaient à l'étude pour cette CAP des cadres A. 3 collègues ont mandaté les élus du Syndicat FO-DGFIP pour la défense de leur dossier, 2 le SFP et un collègue n'a pas souhaité mandater les représentants des personnels pour la défense de son dossier. La réserve constituée par la Direction Locale (DL) s'élève à 3x 1 mois, répartition découverte en séance. **Toute demande de valorisation de 2 mois est de ce fait impossible à satisfaire à l'échelon local.** Pour ces dossiers, un recours en CAP Nationale est donc nécessaire.

**Les votes portent sur les propositions de l'administration qui a maintenu tous les dossiers en l'état et rejeté toutes les demandes des agents.**

Le premier dossier défendu par les élus FO-DGFIP demandait une révision de la valeur professionnelle (Réduction, Majoration, Valorisation, Pénalisation - RMVP) et des appréciations. Ce dossier avait fait l'objet d'un **rejet total** auprès de l'autorité hiérarchique.

**VOTES :**                                    **concernant la valeur professionnelle (RMVP):**

ADMINISTRATION : POUR

**FO-DGFIP et SFP** ont voté CONTRE

**concernant les appréciations :**

ADMINISTRATION : POUR

**FO-DGFIP et SFP** ont voté CONTRE

---

Le deuxième dossier défendu par les élus FO-DGFIP demandait une révision de la valeur professionnelle. Ce dossier avait fait l'objet d'un **rejet total** auprès de l'autorité hiérarchique.

**VOTES :**                                    **concernant la valeur professionnelle (RMVP):**

ADMINISTRATION : POUR

**FO-DGFIP et SFP** ont voté CONTRE

---

Le troisième dossier défendu par les élus FO-DGFIP demandait une révision de la valeur professionnelle. Ce dossier avait fait l'objet d'un **rejet total** auprès de l'autorité hiérarchique.

**VOTES :**                                    **concernant la valeur professionnelle (RMVP):**

ADMINISTRATION : POUR

**FO-DGFIP et SFP** ont voté CONTRE

---

*Contactez vos élus FO-DGFIP, n'hésitez pas !*

---

Section locale Force Ouvrière DGFIP62 : DDFIP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41 @ : fo.ddfip62@dgifip.finances.gouv.fr 🌐 Site web **FO DGFIP62** : [www.fo-dgifip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgifip-sd.fr/062/)

## Compte rendu des élus FO-DGFIP en CAPL

### Etre entendus et défendus

Le quatrième dossier défendu par les élus SFP demandait une révision de la valeur professionnelle et des appréciations. Ce dossier avait fait l'objet d'un **rejet partiel** auprès de l'autorité hiérarchique.

**VOTES :** **concernant la valeur professionnelle (RMVP):**

ADMINISTRATION : POUR  
**FO-DGFIP et SFP** ont voté CONTRE

**concernant les appréciations :**  
ADMINISTRATION : POUR  
**FO-DGFIP et SFP** ont voté CONTRE

Le cinquième dossier défendu par les élus SFP demandait une révision de la valeur professionnelle et des appréciations. Ce dossier avait fait l'objet d'un **rejet partiel** auprès de l'autorité hiérarchique.

**VOTES :** **concernant la valeur professionnelle (RMVP):**

ADMINISTRATION : POUR  
**FO-DGFIP et SFP** ont voté CONTRE

Le sixième dossier demandait une révision de la valeur professionnelle et des appréciations. Ce dossier avait fait l'objet d'un **rejet total** auprès de l'autorité hiérarchique.

**VOTES :** **concernant la valeur professionnelle (RMVP):**

ADMINISTRATION : POUR  
**FO-DGFIP et SFP** se sont abstenues

**concernant les appréciations :**  
ADMINISTRATION : POUR  
**FO-DGFIP et SFP** se sont abstenues

Les élus F.O DGFIP62  
Sonia DUVAL et Hervé DANNEELS Titulaires  
Anne-Lyne LISOWSKI et Nicolas WANIN Suppléants  
Michaël MILLOT et Jacques REGNIER Experts

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

Pour la filière fiscale n°DGI : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

*Contactez vos élus FO-DGFIP, n'hésitez pas !*